

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 13 juin 2024

GESTION DES PORTS

Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins et le Frioul certifiés « Ports Propres »

La Métropole Aix-Marseille-Provence, qui a la gestion de 29 ports de plaisance (61 au total sur son territoire) entre Port-Saint-Louis-du-Rhône et La Ciotat - avec l'étang de Berre -, vient d'être une nouvelle fois récompensée pour son engagement en faveur de l'environnement. À la suite du Port Neuf de La Ciotat, certifié depuis 2011, les ports de Carry-le-Rouet, de Sausset-les-Pins et du Frioul ont récemment reçu la certification "Ports Propres".

Véritables portes d'entrée sur la mer mais aussi sur la ville, les ports de plaisance sont des lieux stratégiques qui représentent des moteurs de croissance. Plus que jamais, l'excellence environnementale des ports doit être amplifiée, notamment au travers de leur gestion des déchets et de leur transition énergétique. La certification Ports Propres, créée par l'Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur (UPACA), qui a pour objectif l'amélioration de la gestion environnementale des ports de plaisance et de pêche, est, depuis le 4 juin 2024, la seule et unique norme environnementale mondiale spécifique aux ports de plaisance.

Démarches pour économiser eau et énergie, mise en place d'équipements pour lutter contre les différents types de pollution, création de points propres dédiés aux déchets portuaires, mise en place de signalétique pour les usagers, formation et sensibilisation des agents... L'AFNOR a ainsi récemment récompensé les ports de Sausset-les-Pins, de Carry-le-Rouet et du Frioul après analyse de plusieurs critères. Une certification qui salue l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui compte désormais dans ses rangs quatre « Ports Propres » : La Ciotat, Le Frioul, Carry-le-Rouet et Sausset-les-Pins.

La Métropole accélère la transition écologique de sa plaisance

Alors que le bioéthanol présente à la fois une solution écologique et financièrement avantageuse, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de rendre plus accessible l'usage de ce biocarburant, en permettant un avitaillement directement dans ses ports. L'institution a récemment inauguré une pompe au bioéthanol à la station d'avitaillement du Vieux-Port de Marseille. La qualité des infrastructures et des activités portuaires, la mise aux normes des stations d'avitaillement, la rénovation des aires de carénage ainsi que l'engagement constant de toutes les parties prenantes concourent à l'amélioration de la gestion des ports par la Métropole.